

Allemagne

Les syndicats en campagne

Adelheid HEGE

L'agenda syndical est marqué, durant le premier semestre 2002, par deux échéances importantes bien que routinières. Après une année 2001 peu active en matière contractuelle, nombre de branches renégocient leur convention collective. Le DGB tient son congrès quadriennal : la conférence au sein de laquelle s'est opéré un mouvement de fusion et de concentration sans précédent doit décider de ses choix politiques à venir, et se donner un nouveau président. Quand le congrès se réunit fin mai, la négociation de la métallurgie, après celle de la chimie, vient de déboucher après neuf jours de grève ; dans des secteurs pour la plupart peu rompus à l'exercice, les préparatifs de conflits collectifs sont en cours (commerce de détail, banques, assurances, imprimerie, bâtiment, poste), qui donnent lieu à une véritable vague gréviste, inhabituelle pour l'Allemagne. Mais le congrès se déroule aussi à quatre mois des élections législatives, au moment même où les perspectives de renouvellement d'une coalition de gauche paraissent fortement compromises et où les débats sur les alliances politiques vont bon train.

En 1998, les syndicats du DGB s'étaient explicitement ralliés à la cause du SPD ; ils avaient consacré quelque 4 millions d'euros à une campagne de soutien (« Ton vote pour le travail et la justice sociale »). En 2002, le soutien se fait bien plus discret. Les syndicats cherchent la voie médiane entre une solidarité qui ne renonce pas au droit d'inventaire et une autonomie qui ne cache pas les fidélités partisans. Ils n'en tiennent pas seulement vendre au juste prix leur soutien aux forces de gauche. Dans une conjoncture difficile pour eux – le nombre d'adhérents est en recul, la mauvaise situation de l'emploi jette un doute sur la légitimité de leurs revendications les plus basiques (la réduction du pouvoir d'achat des salariés) – les syndicats estiment aussi avoir intérêt à mettre en valeur leur propre bilan. Le contexte préélectoral semble propice à partir en campagne ... pour leur propre compte. Le nouveau syndicat Ver.di ne joue pas le rôle le plus effacé dans l'exercice qui consiste à mettre en scène un front syndical très présent et agrégeatif (mais qui se garde de minimiser tant ses faiblesses que ses difficultés),

ALLEMAGNE

avec lequel doit composer tout pouvoir politique. C'est aussi un moyen de défier un projet patronal considéré comme hégémonique trop longtemps et injustement.

Cap sur le centre et la main tendue aux syndicats

8 millions de syndicalistes et (presque) au tant d'électeurs : ni le chancelier Schröder ni son principal challenger, le ministre-président de Bavière et candidat de la CDU/CSU Edmund Stoiber ne peuvent se désinvolter du comportement électoral des bases syndicales. Aux incertitudes des relations aux scores que réaliseront les deux plus grandes formations politiques s'ajoutent celles sur les futures alliances politiques, le renouvellement d'une coalition rouge et verte étant estimé peu probable à la mi-juin. Le jeu est d'autant plus complexe que le parti libéral FDP se plaît à brouiller les cartes. Partenaire presque naturel d'une majorité chrétienne-démocrate, allié possible d'un gouvernement SPD, le FDP semble en voie de se forger une nouvelle image qui rompt avec celle du parti minoritaire (6 % aux élections de 1998) et quelque peu exclusif des milieux entrepreneuriaux et couches intellectuelles aisées. Sous l'égide de son vice-président Möllemann, ancien ministre de l'Économie sous le chancelier Kohl, et de son président Westerwelle, le FDP flirte avec un avenir de parti protestataire et populiste partant à la conquête de nouvelles couches électorales (l'objectif déclaré est de remporter 18 % aux législatives). Des propos délibérément provocateurs de Möllemann font scandale ; ils laissent entendre que les représentants juifs sur le sol allemand sont eux-mêmes responsables de sentiments antisémites peut-être en progression. Si la mue populiste du FDP semble

trouver peu d'échos au près d'un électeur davantage rebute séduit, elle compromet sérieusement la respectabilité gouvernementale du parti.

En filigrane est posée la question d'une « grande coalition » entre les deux « partis populaires » (*Volksparteien*), SPD et CDU. Les protagonistes s'en défendent. La question est délicate à manier puisque la campagne électorale commande à donner du relief à l'altérité infranchissable des options fondamentales – cette altérité même que le positionnement commun au centre (la « *Neue Mitte* » chère à Gerhard Schröder) a semblé singulièrement diluer.

Le soutien malgré tout au SPD de Schröder

Le désenchantement est fort dans les rangs syndicaux où l'on tient rigueur au gouvernement d'une réforme des retraites qui pénalise les salariés et soulage les employeurs (le démarrage d'un dispositif de retraites complémentaires par capitalisation financé par les seuls salariés), d'une réforme fiscale favorable aux entreprises et qui réduit les recettes de l'État, et d'une politique d'austérité sourde aux avertissements syndicaux. À la veille des élections, le SPD craint l'absentéisme-sanction des « bases traditionnelles » alors même qu'il sait le monde entrepreneurial davantage acquis au projet chrétien-démocrate. Devant le congrès du DGB, le chancelier Schröder ne manque pas de rappeler les « gestes forts » de son gouvernement envers les syndicats et les salariés, à commencer par les toutes premières mesures destinées à la vérification des liaisons majeures de l'ère Kohl : sous le gouvernement Schröder, les salariés ont récupéré le droit légal au maintien intégral du salaire lors des arrêts maladie (financé par les em-

ployeurs) et ce lui à la protection contre le licenciement, y compris dans les très petites entreprises. La première mesure avait déclenché, en 1996, une vague de grèves spontanées sans précédent depuis le début des années 1970 ; la seconde avait provoqué le retrait des syndicats du premier pacte pour l'emploi mis en place par le chancelier Kohl. Gerhard Schröder rappelle aussitôt au bon souvenir des syndicalistes la législation sur le droit des salariés au temps partiel, l'introduction d'une couverture sociale pour les « petits temps partiels » (les jobs à 630 marks ou à 325 euros), l'extension des droits des conseils d'établissement. Il met également dans la balance la « loi de fidélité au tarif conventionnel » (*Tarifvertragsgesetz*) qui vient de passer la Première chambre ; elle vise à obliger les administrations locales à accorder des marchés publics qu'aux entreprises versant les salaires conventionnels (*cf. infra*).

En amont du congrès, des leaders syndicaux (pour la plupart membres du SPD) s'en sont pris au « vide de justice » (*Gerechtigkeitslücke*) et aux inégalités que le gouvernement Schröder n'avait pas comblées ni vraiment essayé de réduire. Cela en avait été trop pour le président de la fédération de la chimie IG BCE, fidèle supporter du chancelier, qui avait reproché à certains de ses homologues de chercher à construire artificiellement des « oppositions massives » entre le parti et le syndicat, qui n'étaient pas de mise. Comme pour faire monter les enchères, les présidents de plusieurs fédérations avaient aussi laissé entendre qu'Edmund Stoiber était, sur le terrain, un interlocuteur plutôt pragmatique, consensuel et sensible aux préoccupations des salariés. La Bavière prospère dispose depuis 1996 de l'un des rares

pactes pour l'emploi régionaux qui fonctionnent et auquel y compris les syndicats régionaux attribuent la création et le maintien de 300 000 emplois ; elle a adopté en 2000 sa propre loi sur le respect des conventions collectives par des entreprises sollicitant des marchés publics ; et le ministre-président Stoiber, chantre du libéralisme, est connu pour faire intervenir le Land-Etat dès lors qu'il s'agit de sauver les entreprises bavaroises de la faillite.

Le congrès du DGB n'en était pas moins, pour les leaders syndicaux, une tribune pour affirmer, « tout compte fait », une proximité plus grande à l'égard d'un gouvernement Schröder. Certes, une motion commune d'IG Metall et de Verdi stigmatise « le néolibéralisme de la politique économique des vingt dernières années », que la coalition rouge et verte a reconduite. Le nouveau président du DGB, Michael Sommer (issu de Verdi), met en garde le parti contre l'illusion de pouvoir gagner les élections contre le salariat « traditionnel ». Mais la comparaison de « seize ans de Helmut Kohl et de quatre ans de Gerhard Schröder (montre) sans erreur possible que les quatre ans passés nous ont rapporté, et ont rapporté aux salariés, nettement plus que les seize ans qui les ont précédés ». On se méfie des velléités dérégulatrices d'un gouvernement « noir » en réponse aux exhortations patronales. Le programme de la CDU/CSU prévoit une réduction des dépenses publiques, des charges sociales et de l'imposition des entreprises ; il promet d'annuler les modifications de la loi sur les « petits temps partiels » et de supprimer la législation sur les faux indépendants. Le temps d'une campagne électorale, les liens entre syndicat et parti, distendus au fil des ans par consentement

ALLEMAGNE

mu tuel, sont de nou veau as su més à dé faut de se res ser rer.

Les contradictions du candidat Stoiber

Invité au congrès comme les autres dirigeants des partis de l'opposition – le président du FDP se décommande à la dernière minute – le candidat Stoiber se présente comme l'ami des syndicats. Fraîchement accueilli par les 400 délégués, il expose son attachement au système des conventions collectives à l'allemande et à l'institution des *Betriebsräte* (la plupart des congressistes en ont été les membres actifs à un moment ou un autre de leurs carrières), acteurs d'une « culture d'entreprise qui distingue l'Allemagne. Le travail qui y est fait au jour le jour – pour les droits des salariés, la paix sociale, et aussi pour le maintien des emplois – mérite toute notre reconnaissance et tout notre respect ». Malgré les promesses de ne pas toucher au maintien du salaire en cas de maladie et de préserver aussi, pour l'essentiel, la protection contre les licenciements, les délégués ne se départissent pas de leur méfiance. L'attitude contradictoire adoptée par Stoiber à l'égard du « *Tarif treugesetz* » les conforte dans cette position. Stoiber qui considère la loi bavaroise sur le respect des conventions collectives comme l'un des fleurons de sa politique de l'emploi, refuse de lui donner son aval, au niveau national, devant le Bundesrat.

La « loi de fidélité au tarif conventionnel » est censée prévenir le *dumping* salarial dans le bâtiment et les transports publics locaux. Les entreprises (ouest-allemandes) couvertes par les conventions collectives ont du mal à résister à la concurrence sur les coûts salariaux à la

quelle se livrent notamment les firmes de l'Europe de l'Est. Tenant la main au syndicat dans sa lutte contre l'érosion des conventions collectives de branche, le chancelier Schröder veut rendre universellement contraignantes les normes conventionnelles pour les marchés publics. C'est une subvention indirecte de l'Etat aux entreprises, mais qui ôte aux entreprises est-allemandes un avantage concurrentiel de taille : l'écart entre les normes conventionnelles est et ouest-allemandes ou ce lui, plus important encore, entre salaire tarifaire et salaire non tarifaire permettent aux entreprises est-allemandes du bâtiment de remporter des marchés ouest-allemands qui, sinon, se raient hors de leur portée. Sous la pression des Verts, le projet de loi voté fin avril par le Bundestag comporte une clause de transition pour les firmes est-allemandes. Dans un premier temps, elles n'auront à verser à leurs salariés que 92,5 % du tarif local en vigueur et ne seront soumises au tarif plein qu'à partir de 2005.

Les partis chrétiens-démocrates et libéraux ainsi que les associations patronales sont opposés à la loi : dans leur analyse elle détruit des emplois, favorise le travail au noir ainsi que la substitution aux emplois salariés de contrats de faux indépendants, et elle met lourdement à contribution les budgets des communes d'ores et déjà en très mauvais état. Le candidat Stoiber met en avant l'écart qui existe, sur le plan de la compétitivité et de la situation de l'emploi, entre la Bavière et l'Allemagne de l'Est, pour expliquer pourquoi ce qui est bon pour le Land n'est pas pour la nation. Il ne souhaite pas pour autant rejeter en bloc le projet de loi. Le Bundesrat dominé par les partis de l'opposition par lementaire le renvoie à la

commission de conciliation des deux Chambres – ce que critiquent sévèrement les associations patronales et les économistes libéraux, favorables à un « non » franc.

Devant les congressistes du DGB, Stoiber se déclare partisan d'une loi *anti-dumping* mobilisant de « vraies majorités ». Mais au moment même où il met en exergue les mérites de la coopération entre le Land et les syndicats de Bavière, le président du DGB bavarois en personne distribue des tracts par milliers délégués : le DGB de Bavière fait savoir qu'il cessera de participer au pacte pour l'emploi régional.

**Une nouvelle présidence au service
d'une « hégémonie syndicale »
à reconquérir**

Michael Sommer (Ver.di) succède à Dieter Schulte (IG Metall) à la tête du DGB. Ce dernier a occupé le poste de président pendant huit ans. Le paysage syndical s'est beaucoup transformé durant cette période : le nombre des fédérations de branche est passé de 16 à 8, et le nombre de syndicats a reculé d'année en année : il passe sous la barre de 10 millions en 1994 et sous celle de 8 millions en 2000. Une légère remontée des chiffres de l'adhésion est enregistrée en 2001 après l'intégration du DAG, syndicat des employés au paravant autonome.

Si les données sur la syndicalisation diffusées par le DGB comportent désormais de façon systématique les informations sur la répartition sexuelle des adhérents (tableau), elles ne distinguent

pas les membres actifs et inactifs. Même dans un syndicat aussi « novateur » que Ver.di, la part des retraités est estimée à un tiers des adhérents, et elle est destinée à fortement croître au cours des prochaines années.

La succession, à la tête du DGB, d'un syndicaliste Ver.di à un militant d'IG Metall issu de la sidérurgie, vaut-elle signal de renouveau ? Le très bon score réalisé par Michael Sommer (94 %, contre 80 % pour son prédécesseur lors de ses deux élections) traduit les attentes placées dans la nouvelle direction à laquelle est prêtée l'intention de rendre plus audible la voix syndicale dans le débat politique, de moderniser l'image du syndicat en même temps que de la « gauchifier ». Le résultat du vote fait aussier oublier les réticences initiales d'IG Metall, longtemps peu enthousiaste devant la perspective d'une présidence Ver.di. Michael Sommer, ancien vice-président de Ver.di après avoir été vice-président du syndicat de la poste est syndicaliste depuis 31 ans et permanent syndical de puis 22 ans ; diplômé de sciences politiques mais issu de milieux modestes, il a aujourd'hui 50 ans. Il est membre du SPD.

« Reconquérir l'hégémonie intellectuelle pour le syndicat » : c'est sous ce mot d'ordre que le futur président du DGB se présente au grand public à la veille de son élection. Il se dit prêt à disputer cette hégémonie (*Meinungsführerschaft*) aux employeurs et à leurs représentants qui ont réussi le tour de force de « pouvoir revendiquer tout ce qui les sert sans que personne ne s'étonne », et qui font passer

ALLEMAGNE

Le DGB en 2002 ; la répartition des congressistes selon l'origine professionnelle

Syndicat de branche	Nombre d'adhérents		Ouvriers	Employés ¹⁾	Hommes	Nombre de délégués au congrès
	Valeurs absolues	En %	En %			
IGBAU (bâtiment) ²⁾	509 690	6,5	89,2	10,4	86,5	26
IG BCE (chimie) ³⁾	862 364	10,9	78,8	21,2	81,0	44
GEW (syndicat des enseignants)	268 012	3,4			32,1	13
IG Metall ⁴⁾	2 710 226	34,3	83,0	17,0	81,2	137
NGG (alimentation-restauration)	250 839	3,2	77,4	22,6	60,2	13
GdP (police)	185 380	2,3			83,1	9
GdED (cheminots)	306 002	3,9	23,4	12,9	79,5	15
Ver.di ⁵⁾	2 806 496	35,5	31,0	60,2	50,6	143
Total DGB	7 899 009	100,0	57,3	32,9	68,3	400

¹⁾ La somme des ouvriers et employés est inférieure à 100 : manquent les fonctionnaires ainsi que les adhérents rattachés par certaines fédérations dans une rubrique « autres ».

²⁾ Fusion des syndicats de l'agriculture et du bâtiment en 1996

³⁾ Fusion des syndicats des mines, de la chimie et du cuir en 1997

⁴⁾ Fusion des syndicats de la métallurgie et du textile en 1998, du bois en 1999

⁵⁾ Fusion des syndicats de la fonction publique (ÖTV), des banques-assurances et du commerce

« leurs intérêts basement matériels pour l'intérêt général ». En ce qui concerne la répartition des responsabilités toujours délicate entre une confédération financièrement dépendante de ses fédérations et les (puissants) syndicats de branche, Michael Sommer « concède » aux fédérations l'autonomie en matière de négociation collective, de représentation et de syndicalisation – la confédération facilitant l'échange d'information – mais réserve à cette dernière un rôle important dans l'expression politique du mouvement syndical. Dans son analyse, la confédération est susceptible non seulement de donner des impulsions majeures au débat politique dans et au-delà des syndicats, mais aussi de redorer le bilan syndical. Le reproche de sclérose et de passéisme est injuste, aux yeux du nouveau président ; il ignore la souplesse et la force de proposition et d'action réelles des syndicats allemands,

sur le terrain de la négociation collective de branche au tant que de la codetermination au jour le jour sur les lieux de travail. Reste le verdict du vieillissement qu'il s'agit de démentir – à terme – par les actes.

Le congrès a élu, en même temps que son président, le directoire de cinq personnes. Sa composition reflète les équilibres professionnels en même temps que politiques au sein du DGB. On y compte un représentant d'IG Metall à côté des dirigeants issus des secteurs des services. Le directoire compte deux femmes : à côté de la vice-présidente (SPD) une représentante de la CDU.

La grève, théâtre de régressions et tribune ?

Le congrès du DGB et le débat politique des législatives se déroulent dans une période gréviste. Les grèves ont lieu parce que les syndicats et leurs adhérents

n'en peuvent plus de voir stigmatisée leurs revendications de récupération d'un pouvoir d'achat mal mené pendant des années, et d'avoir à se défendre en permanence contre le reproche de compromettre, par la rupture de la modulation salariale, le redressement de la situation économique et de l'emploi en même temps que la pérennité du système des conventions collectives. Les grèves se poursuivent après la signature de la convention pilote de la métallurgie parce que les employeurs de mandent aux syndicats des concessions – spécifiques aux différentes branches – qui vont au-delà des attentes traditionnelles de modestie salariale. Elles se mènent sous un mode souple et « modeste », sans grandes incidences sur l'activité économique, parce qu'il faut tenir compte des lacunes d'implantation et des ressources financières limitées, mais aussi pour éviter la confusion entre détermination et surenchère. Les négociations collectives de 2002 s'écartent quelque peu du modèle standard de la négociation pilote qui voit une branche (la métallurgie ou la chimie) ouvrir la brèche, imposer sa loi et éclipser l'action négociatrice des autres : on a bien affaire à une revendication standard façonnée par IG Metall, mais qui se décline selon une parution qui de mande aux uns et aux autres de faire entendre leur propre message.

Une entrée en scène remarquable pour Ver.di

Les secteurs des services négocient pour la première fois sous la bannière de Ver.di, avec une revendication uniforme (6,5 %). Le Livre (220 000 salariés), le commerce de détail (2,7 millions), les banques (470 000), les assurances (240 000), la poste (160 000) voient, tour à tour, les grèves d'avertissement précéder et accom-

pagner les négociations, et les blocages des négociations déboucher sur des référendums de grèves elles-mêmes stoppées, ou non, par des compromis de dernière minute. Ver.di profite de l'occasion de démontrer sa ténacité négociatrice sur des champs de bataille hétérogènes, bénéficiant de la médiatisation (et de l'issue relativement favorable) du conflit de la métallurgie dont elle prend la relève. Mais le nouveau méga-syndicat des services doit aussi composer avec une volonté de résistance forte des employeurs dans des secteurs souvent peu syndiqués.

Les perspectives de durcissement des grèves poussent les employeurs du Livre et de l'industrie de la transformation du papier à concéder à Ver.di son premier succès à la fin mai. Les salariés bénéficient d'une augmentation de 3,4 % dans le cadre d'une convention de douze mois.

Les assurances sont parmi les secteurs en bonne santé économique. Le syndicat réclame pour les salariés une participation aux bénéfices engrangés par la branche. L'association patronale pose un préalable politique : Ver.di doit formellement prendre ses distances avec un projet du gouvernement rouge et vert qui vise à élargir, au détriment des assureurs privés, la population des assurés au près des caisses de maladie publiques. Le secteur (syndiqué à 15 %) se prépare pour la première fois de son histoire à une grève généralisée. La levée du « préalable politique » ouvre la voie au compromis : les salaires sont revalorisés de 3,5 % dans le cadre d'une convention collective de 16 mois.

Devant les plans successifs de suppression d'emplois dans les banques, Ver.di intègre dans la revendication de 6,5 % toute une liste de revendications qualitatives : réduction du temps de travail, réduction des heures supplémentaires

ALLEMAGNE

res, droit à la formation continue, dispositifs facilitant le passage (temporaire) au temps partiel, etc. Les employeurs des banques cherchent à arrêter plus fortement les salaires aux performances individuelles. Ce projet de flexibilisation de la convention collective se traduirait, selon le syndicat, pour certains groupes de salariés par une baisse du salaire annuel de 35 % ou de 15 000 euros. Quand Ver.di se lance dans les préparatifs de grève, l'association patronale insiste adhérents à anticiper sur le compromis salarial en augmentant d'ores et déjà, « sur une base volontaire », les salaires de 3,1 %. Le patronat espère ainsi gagner du temps dans la bataille pour l'assouplissement de la convention collective.

Le commerce de détail est en mauvais état, laissé exsangue par une concurrence sans merci pour les parts de marché et par des dépôts de bilan en série. Dans un secteur syndiqué à 20 %, dans le quel un(e) salarié(e) sur deux travaille à temps partiel et est souvent embauché(e) en CDD, Ver.di met l'accent sur la revalorisation des bas salaires. Ainsi, le syndicat demande pour la Rhénanie du Nord-West phalique une augmentation uniforme de 50 euros sur laquelle se grefferait une augmentation de 3,7 %.

Les employeurs répondent en proposant une augmentation de 1,7 % en 2002 et une augmentation égale au taux d'inflation en 2003. Les magasins Kars tadt sont une cible privilégiée des grèves syndicales qui se déroulent de préférence dans les rues passantes des centres-ville : Kars tadt prévoit de supprimer toute une série d'avantages sociaux (primes, jours de congés) dont bénéficient ses salariés anciens.

Selon Ver.di, ces réductions des revenus extra-conventionnels se chiffraient à 1000 euros par an, alors même qu'au ni-

veau de la branche, les employeurs offrent une augmentation d'environ 400 euros.

Dans la poste très syndiquée, la grève du courrier ouvre la voie au compromis signé à la mi-juin : la nouvelle convention collective d'une durée de 23 mois prévoit une première augmentation de 3,5 % en juin 2002, et une deuxième revalorisation des salaires de 3,2 % douze mois plus tard.

La grève des chantiers

Le syndicat du bâtiment IG BAU part dans la négociation avec une revendication apparemment modeste de 4,5 %. En guise de « justification », il met en avant les « difficultés structurelles et conjoncturelles » d'une branche dont tous les indicateurs sont au rouge. Au lendemain de la réunion informelle, le secteur a développé d'énormes surcapacités ; la fin du boom de la construction est-allemande, l'ouverture des marchés à la concurrence étrangère, le recul de la demande des particuliers et le mauvais état des finances des communes l'ont plongé dans une crise apparemment sans issue. Entre 1995 et 2001, 500 000 emplois ont été détruits ; il en reste aujourd'hui 950 000. Les négociateurs syndicaux dans ce secteur qui connaît un taux de syndicalisation de 30 % ne sont pas seuls à estimer que l'effet de la modération salariale sur l'emploi ... est nul. Toute réduction des coûts salariaux s'y traduit immédiatement par une baisse des prix pour les clients, afin de survivre dans la lutte concurrentielle.

Le syndicat juge insuffisant l'offre patronale d'augmentation des salaires. Il s'oppose aussi à la réduction de certains avantages acquis (frais de déplacement). Mais au cœur du conflit se trouve l'augmentation du salaire minimum légal dans le bâtiment à laquelle les entrepreneurs

LES SYNDICATS EN CAMPAGNE

est-allemands sont farouchement opposés, sans pouvoir compter sur une résistance aussi ferme du côté de leurs homologues ouest-allemands. L'échec prévisible de la négociation sur le respect des conventions collectives en fait un enjeu particulièrement important (*cf. supra*).

En juin 2002, le bâtiment connaît sa première grève généralisée depuis 1949. La grève commence à la date symbolique du 17 juin – anniversaire de la révolte des ouvriers est-allemands du bâtiment en 1953. Au paravant, une grève d'avertissement nationale avait mobilisé au-delà des espérances, les conditions particulières du travail sur les chantiers prévoyant au contraire une organisation de la grève compliquée. Le référendum en faveur de la grève avait recueilli 98,6 % de votes favorables (un tiers environ des adhérents d'IG BAU, très dispersés il est vrai, avait participé au scrutin).

Le compromis est trouvé après une semaine de grèves progressivement étendues à toute l'Allemagne. Après un versement unique de 75 euros, les salaires sont revalorisés de 3,2 % en septembre 2002 et de 2,4 % en avril 2003. Le salaire minimum n'est pas unifié comme l'avait demandé le syndicat, mais il est revalorisé, de 3,2% à l'Ouest (où il passe à 10,12 euros) et de 1,5 % à l'Est (8,76 euros). Une nouvelle augmentation unifiée de 2,4 % interviendra en septembre 2003. À partir de cette date s'appliquera aussi un deuxième salaire minimum pour les ouvriers qualifiés ; il s'élèvera à 12,47 euros à l'Ouest, et à 10,01 euros à l'Est de l'Allemagne.

Sources :

Han dels blatt, Süddeutsche Zeitung, Die Zeit, Der Spiegel, documents syndicaux